

*A Saint-Magne, le 01 Octobre 2019,*

*Michel et Elisabeth BAZIN*

*8 Place de la Mairie*

*33125 Saint Magne.*

*A*

*A l'attention du commissaire enquêteur*

*Mairie de Saint Magne*

*1é Route de Bordeaux*

*33125 SAINT MAGNE*

*DESTINTAIRE : Madame Le Maire*

*Copie : Madame le commissaire enquêteur,*

*Objet : Demande de modification du projet de zonage.*

*Madame,*

*Après avoir pris connaissance du futur zonage du centre bourg de la commune de Saint magne, dans le cadre de la révision du PLU de la commune, nous souhaitons vous soumettre une proposition alternative en ce qui concerne notre parcelle C506 (plan joint).*

*Ces deux parcelles, situées en entrée de bourg demeurent dans le nouveau document d'urbanisme en zone naturelle, avec de surcroît la classification d'une partie en zone Espace Boisé Classé.*

*Ces terrains pourraient cependant faire l'objet, sur la partie la plus proche du centre, et de sa zone UB, d'une classification en zone urbaine, même à faible densité.*

*En effet, il est permis de considérer qu'au vu de la proximité avec les constructions situées chemin de Galidot et route d'Hostens quartier Guerite, la classification en zone urbaine à faible densité serait justifiée. La partie concernée en EBC pourrait être conservée, une autre partie pourrait être classée en ZU.*

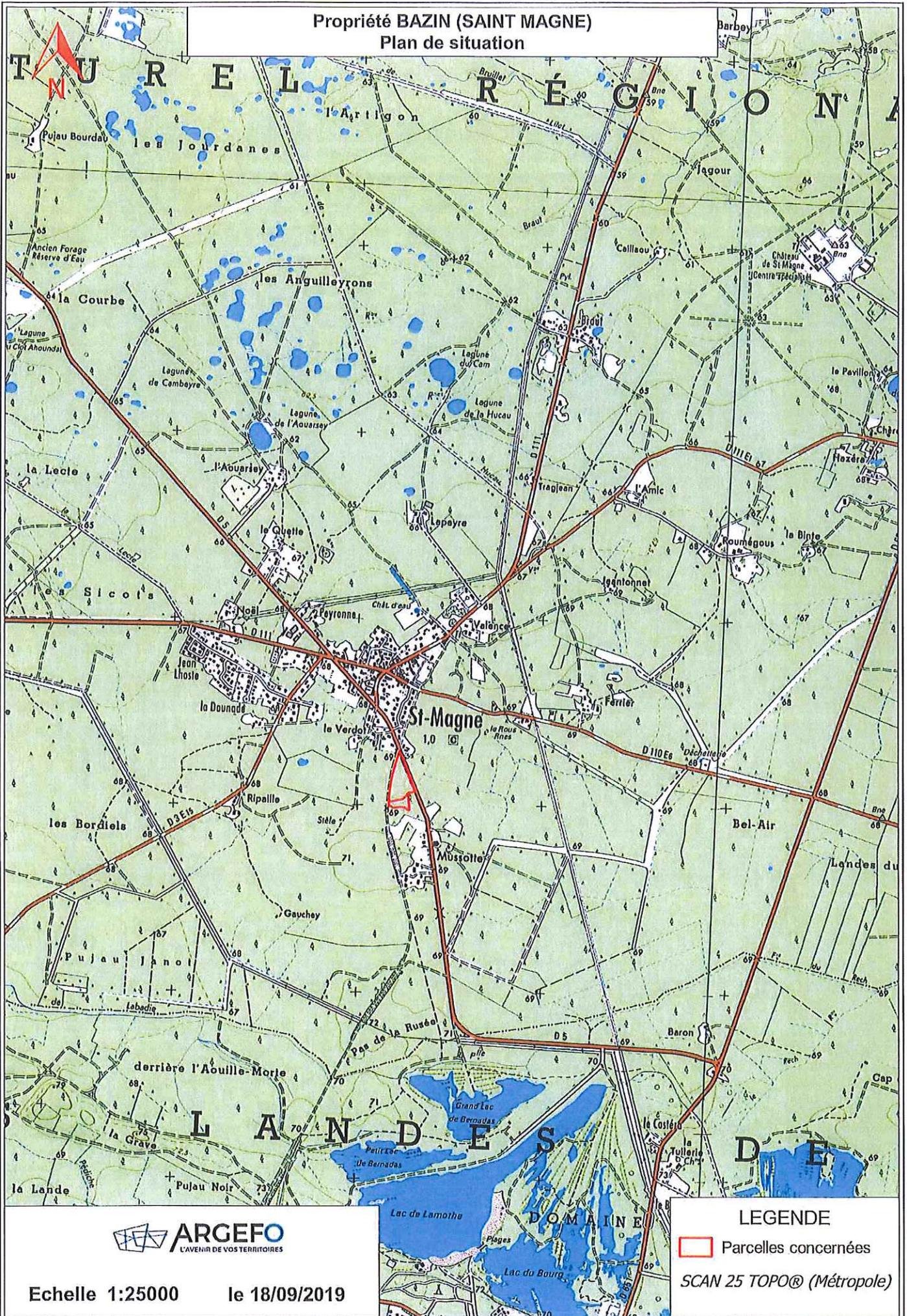
*Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre requête*

*Bien cordialement*

*Monsieur et Madame BAZIN*



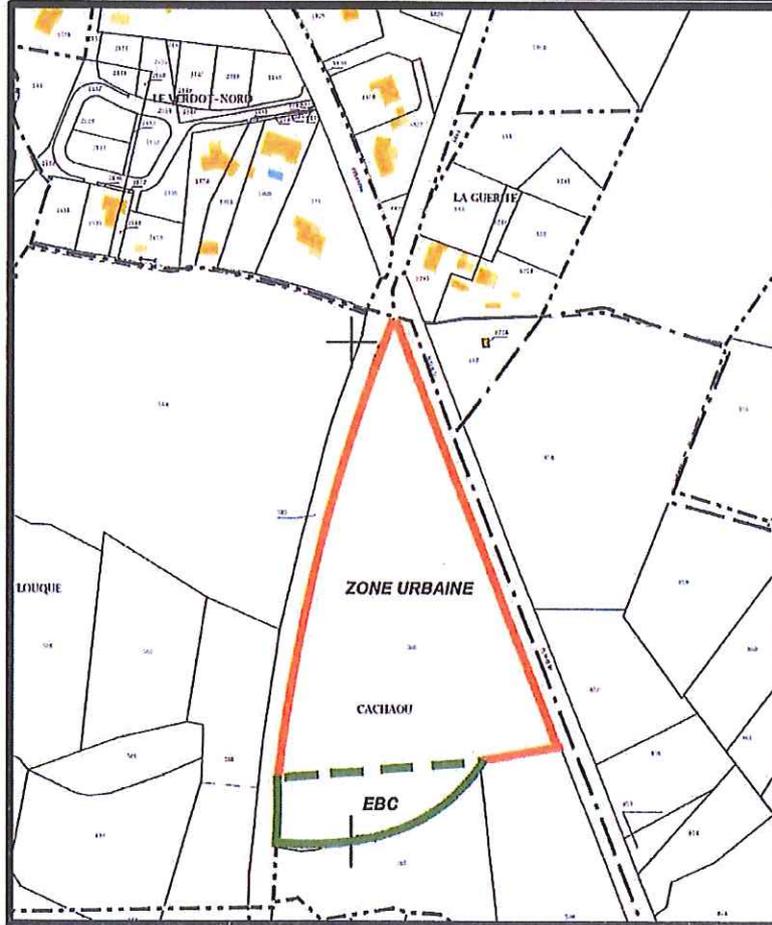
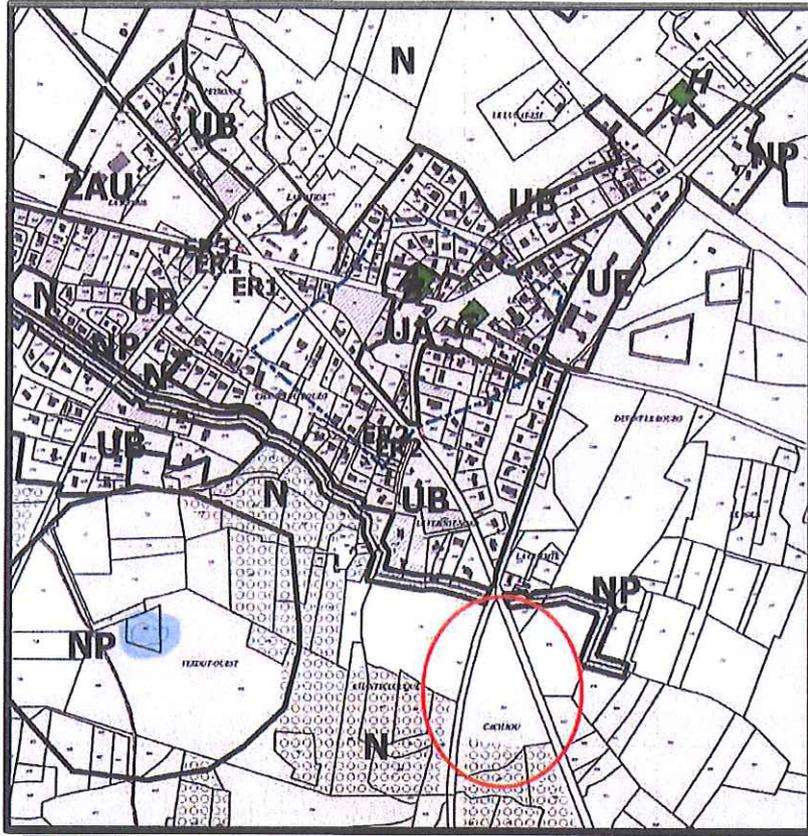
Propriété BAZIN (SAINT MAGNE)  
Plan de situation



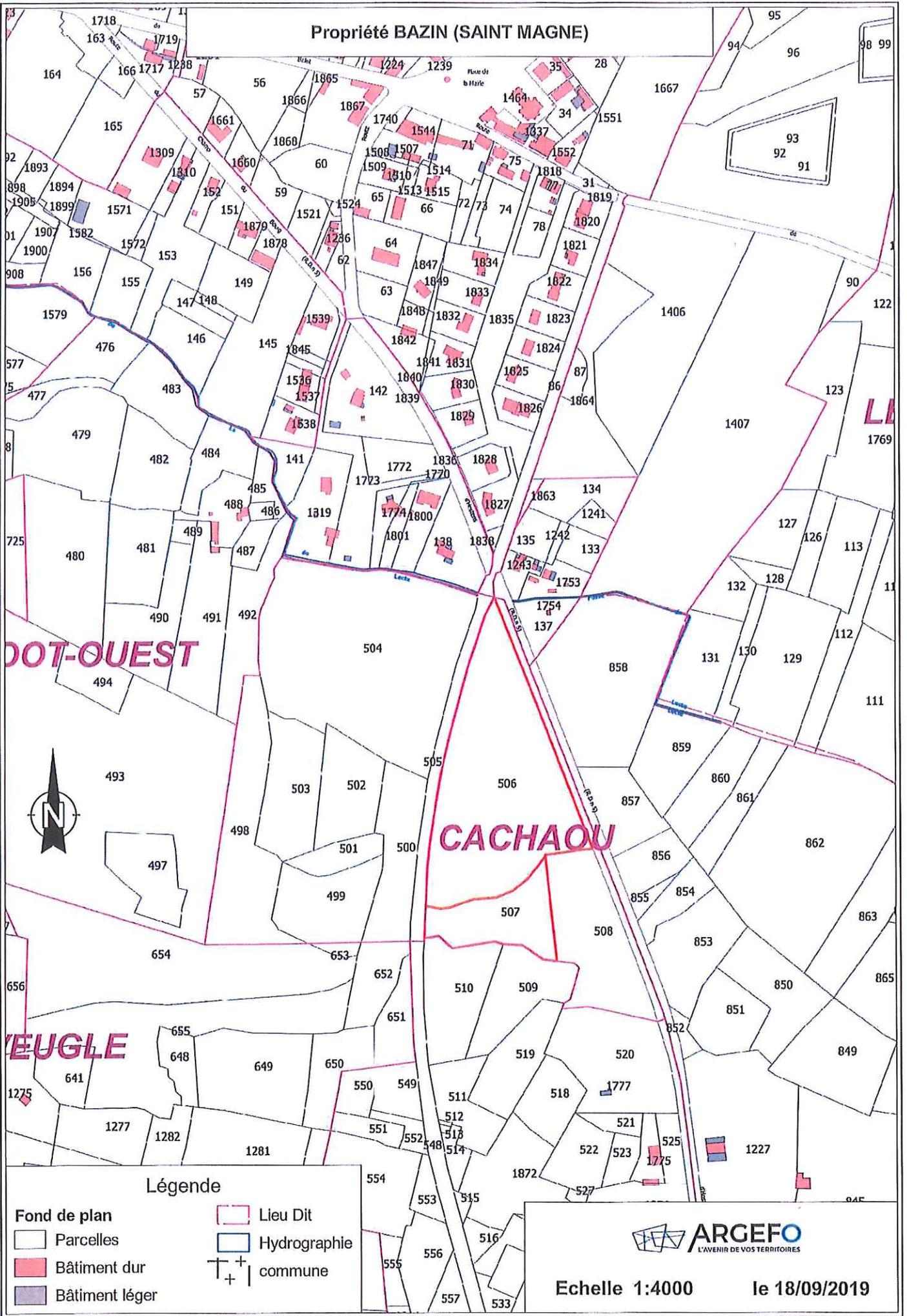
Echelle 1:25000

le 18/09/2019

LEGENDE  
Parcels concernés  
SCAN 25 TOPO® (Métropole)



Propriété BAZIN (SAINT MAGNE)



Légende

Fond de plan

- Parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger

- Lieu Dit
- Hydrographie
- commune



Echelle 1:4000

le 18/09/2019

Commune : SAINT MAGNE

Section	Numero	Surface (m <sup>2</sup> )
C	506	2 01 85
C	507	48 25
<b>Sous total SAINT MAGNE</b>		<b>2 50 10 m<sup>2</sup></b>

<b>TOTAL Propriété M et Mme BAZIN</b>	<b>2 50 10 m<sup>2</sup></b>
---------------------------------------	------------------------------